

DÉPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2022-440 PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET Marché de travaux de Requalification de la Place d'Armes – Tranches 2 et 3

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la délibération 2019-299 en date du 20 juin 2019 approuvant le groupement de commandes entre la ville de Saint-Flour et Saint-Flour Communauté pour les travaux de requalification de la place d'Armes y inclus l'aménagement des espaces communautaires :

Vu la délibération 2021-223 en date du 15 septembre 2021 désignant les représentants à la commission AD'HOC de la convention de regroupement de commandes avec la commune de Saint-Flour pour la passation du marché de travaux ;

Précisant que la commune de Saint-Flour a été désignée comme coordonnateur de ce groupement ;

Vu les propositions des entreprises :

- Entreprise MARQUET 1 Route de la Florizane 15100 SAINT-FLOUR,
- Entreprise SOLS LOIRE AUVERGNE 472 Rue Jules Védrines 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

Vu le tableau d'analyse des offres présenté en commission AD'HOC le 30 Mai 2022 ;

Vu la proposition la mieux disante pour :

- Le lot 1 : « Travaux de terrassement et VRD » de l'entreprise MARQUET pour un montant de la tranche ferme de 59 341,98 € H.T. soit 71 210,38 € T.T.C.
- Le lot 2 : « Travaux de béton » de l'entreprise SOLS LOIRE AUVERGNE pour un montant de la tranche ferme de 27 888,90 € H.T. soit 33 466,68 € T.T.C.
- Le lot 3 : « Pierres » de l'entreprise MARQUET pour un montant de la tranche ferme de 70 223,58 \in H.T. soit 84 268,30 € T.T.C.
- Le lot 4 : « Plantations Mobiliers Serrurerie » de l'entreprise MARQUET pour un montant de la tranche ferme de 40 741,19 € H.T. soit 48 889,43 € T.T.C.

DÉCIDE

Article 1 : De notifier le marché de travaux de requalification de la Place d'Armes - Tranches 2 et 3 à :

- L'entreprise MARQUET 1 Route de la Florizane 15100 SAINT-FLOUR pour le lot 1 : « Travaux de terrassement et VRD » pour un montant de la tranche ferme de 59 341,98 € H.T. soit 71 210,38 €
- L'entreprise SOLS LOIRE AUVERGNE 472 Rue Jules Védrines 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON pour le lot 2 : « Travaux de béton » pour un montant de la tranche ferme de 27 888,90 € H.T. soit 33 466,68 € T.T.C.
- L'entreprise MARQUET 1 Route de la Florizane 15100 SAINT-FLOUR, pour le lot 3 : « Pierres » pour un montant de la tranche ferme de 70 223,58 € H.T. soit 84 268,30 € T.T.C.
- L'entreprise MARQUET 1 Route de la Florizane 15100 SAINT-FLOUR, pour le lot 4 : « Plantations – Mobiliers – Serrurerie » pour un montant de la tranche ferme de 40 741,19 € H.T. soit 48 889,43 € T.T.C.;

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits au budget général opération 26 ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de SAINT FRIOUR :

Article 4: Que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 26 juillet 2022,

La Présidente

Céline CHARRIAUD

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

Transmise en Préfecture le

0 5 AOUT 2022